



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 AVRIL 2018 – 18H30

L'an deux mille dix-huit, le onze avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

PRESENTS

Mmes et Mrs VITRICE, NIVERT, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, PELISSIER, DIES, ABELLA, CASTA, JUHEL, CAZANAVE, SARICA, FIERLEJ, JUMEL, TOUNTEVICH, MONFRAIX, VAUVILLIER, TRIAES, PANAVILLE.

PROCURATIONS

Mme BLASY procuration à Mme VITRICE,
M. DOLAGBENU procuration à M. DIES.
Mme RICHARD procuration à M. JUMEL.
M. CAILLARD procuration à M. PIGATTO.
Mme OUSTRIC procuration à M. NIVERT.
Mme COURET procuration à Mme DEGEILH.

ABSENTS

Mrs ROHRBACHER, THOULOUSE.

SECRETAIRE

M. DIES

ORDRE DU JOUR

Finances et fiscalité locales :

- 1- Affectation des résultats de l'exercice 2017,
- 2- Vote des taux d'imposition pour l'année 2018,
- 3- Vote du budget primitif 2018,
- 4- Attribution d'une subvention exceptionnelle,
- 5- Motion contre la menace de concentration du service public à Toulouse,

Questions diverses.

Date de la convocation : 05 avril 2018

Date d'affichage : 18 avril 2018

Nombre de membres du conseil municipal: 27

Transmission en sous-préfecture : 13/04/2018

En exercice : 27

Présents : 19 + 06 procurations

Votants : 25

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.
Mme Cazanave remercie les élus pour leur soutien lors du décès de sa mère.

Mme le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations.
Elle propose au Conseil Municipal de désigner Mme Degeilh en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Mme le Maire dit que le P.V. de la séance du 28 mars 2018 sera voté au prochain Conseil Municipal.

1- Affectation des résultats de l'exercice 2017/Budget principal :

Mme le Maire donne la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2017, soit :

Budget Principal	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT CUMULE	1 547 973,18	605 331,71
résultat de clôture du Budget Assainissement	88 411,33	- 66 725,60
Tous budgets Résultat global de clôture 2017	1 636 384,51	538 606,11
Résultat cumulé de tous les budgets		2 174 990,62

Il propose d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- 800 000,00 € à l'article 1068 (Réserves) du B.P. 2018 (Investissement)
- 836 384,51 € à l'article 002 (Excédent reporté) du B.P. 2018 (Fonctionnement).

VOTE	POUR	23
	CONTRE	00
	Abstentions	02 : C. Tountevich, G. Vauvillier

2- Vote des taux d'imposition pour l'année 2018 :

Mme le Maire donne la parole à M. Pigatto, Adjoint aux Finances, qui propose à l'assemblée, comme cela avait été abordé à l'occasion du D.O.B., de voter une évolution limitée de la fiscalité à hauteur de 0.5%.
Il présente les produits générés :

Taxes	Taux Proposés 2018	Produits
TH	16,88%	1 095 265
TFB	23,95%	1 082 502
TFNB	123,14%	49 996
	Total	2 227 763

M. Tountevich dit qu'il va voter contre cette augmentation, en expliquant que certes il s'agit d'une hausse limitée mais qui s'additionne à la hausse de 3% de 2017. D'autant plus que le D.O.B. mentionne une augmentation des taux de 0.5% en 2019, ce qui est en contradiction avec l'annonce des bons résultats de clôture de 2017. Le choix d'un maintien des taux d'imposition aurait été un message plus positif pour les Fontenillois.

Mme le Maire répond que cette progression s'inscrit dans la lignée des engagements pris pour le mandat, et fait suite aux recommandations du cabinet d'études financières, et qu'encore une fois aucune remarque n'a été formulée par les groupes d'opposition lors de la Commission Finances, elle déplore que certains élus ne s'expriment qu'en conseil municipal.

Mme Triaes, en tant que membre de la Commission Finances, prend la parole pour dire qu'au début du mandat, une hausse progressive des taux à hauteur de 0.5% par an avait été proposée, mais l'an dernier, la hausse a été de 3%, elle estime donc que la hausse pour tout le mandat était englobée dans cette augmentation de 2017. D'autant plus que la situation financière de la commune telle que présentée est bonne, elle ne voit pas d'intérêt à augmenter les taux pour apporter une recette supplémentaire d'environ 10 000 €, en conséquence elle va s'abstenir.

M. Pigatto explique qu'il faut rester dans la cohérence d'une hausse de 0.5%/an, les 3% ont permis d'opérer un réajustement entre recettes et dépenses afin d'éviter un croisement des courbes lié à l'arrêt de l'urbanisme. Après quoi, il faut maintenir une hausse modeste mais régulière.

VOTE	POUR	20
	CONTRE	03 : C. Tountevich, T. Monfraix, G. Vauvillier
	Abstentions	02 : J. Triaes, N. Panaville

3- Vote du budget primitif 2017 :

Mme le Maire propose de voter en premier lieu les subventions aux associations, elle en donne lecture, et demande s'il y a des remarques particulières.

M. Panaville dit qu'il regrette qu'il n'y ait pas eu de commission sur ce sujet, les chiffres sont découverts au moment du vote sans aucune explication, et pour cette raison il va s'abstenir.

Mme le Maire dit entendre cette remarque mais explique à M. Panaville que les subventions ont été octroyées en fonction des critères définis en Commission Associations, à laquelle il avait pu participer. Par ailleurs, l'Adjoint en charge des associations a dû s'absenter pendant un mois pour raisons familiales, et les Commissions n'ont pas eu lieu en son absence, elle dit le regretter.

M. Panaville répond que M. Dolagbenu n'est pas seul dans la Commission.

M. Jumel demande pourquoi le Judo et le Karaté n'ont pas de subvention.

M. Dies, explique que ces associations ont bien reçu et renvoyé le dossier, mais qu'elles ont renoncé à bénéficier d'une subvention de la commune. Ce n'est pas par manque d'information, il s'agit d'un positionnement clairement exprimé. Le délai a été suffisant pour qu'elles puissent se positionner.

Mme le Maire fait procéder au vote pour :

- Les associations scolaires,
- Les associations sportives,
- Les associations loisirs et culture,
- Les associations humanitaires et autres,

VOTE	POUR	20
	CONTRE	05 : C. Tountevich, T. Monfraix, J. Triaes, G. Vauvillier, N. Panaville
	Abstentions	00

Ensuite M. Pigatto, Adjoint aux Finances, rappelle que chaque élu a été destinataire des différents projets de budgets.

Il présente la section de Fonctionnement par chapitres :

Dépenses :

Chap	Objet	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 288 300,00
012	Charges de personnel	2 469 104,00
014	Atténuations de produits	230 300,00
022	Total dépenses imprévues	261 933,25
023	Virement section d'Investissement	300 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	300 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	371 500,00
66	Charges financières	177 615,58
67	Charges exceptionnelles	114 500,00
	TOTAL DES DEPENSES	5 513 252,83

Recettes :

Chap	Objet	BP 2018
002	Résultat reporté	836 384,51
013	Atténuation de charges	38 000,00
042	Opérations d'ordre entre section	67 293,32
70	Produits des services	455 012,00
73	Impôts et taxes	2 852 763,00
74	Dotations et participations	1 244 800,00
75	Autres produits de gestion courante	19 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL DES RECETTES	5 513 252,83

VOTE	POUR	20
	CONTRE	04 : T. Monfraix, J. Triaes, G. Vauvillier, N. Panaville
	Abstentions	01 : C. Tountevich

M. Pigatto présente la section d'Investissement :

Dépenses d'équipements	2018
Equipements sportifs et culturels	1 603 500,00
Scolaire	119 000,00
Centre-bourg	190 500,00
cimetière	500,00
voirie et réseaux	294 000,00
Cadre de vie -	57 000,00
Bâtiments communaux	144 000,00
Equipements Divers	97 000,00
Travaux en régie	10 000,00
Assainissement	0,00
	2 515 500,00

VOTE	POUR	20
	CONTRE	05 : C. Tountevich, T. Monfraix, J. Triaes, G. Vauvillier, N. Panaville
	Abstentions	00

Dépenses :

	Chapitre	BP 2018
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	157 312,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	67 293,32
041	Opérations patrimoniales	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	517 500,00
20	Immobilisations incorporelles	24 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 200,00
23	Immobilisations en cours	2 288 000,00
45811	Opération pour compte de tiers	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 205 106,11

Recettes :

Article	Objet	BP 2018
010	Stocks	-
13	Subventions d'investissement	630 000,00
20	Immobilisations corporelles sauf 204	-
204	Subventions d'équipement versées	-
21	Immobilisations corporelles	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-
23	Immobilisations en cours	-
	TOTAL RECETTES D'EQUIPEMENT	630 000,00
10	Dotations fonds divers réserves	936 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
18	Compte de liaison	-
024	Produits des cessions	-
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 436 500,00
	TOTAL OP° pour cpte de tiers	0,00
021	Virement de la section de Fonctionnement	300 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (6-7)	300 000,00
041	Opérations patrimoniales	-
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	600 000,00
	Reste à réaliser	
001	Résultat reporté	538 606,11
	TOTAL DES RECETTES	3 205 106,11

Le total des subventions d'équipement est de 630 000 €, Mme le Maire souligne que la commune a obtenu une subvention de 30% du Département au titre du Contrat de Territoire pour la plaine de sports de l'Espèche, et 173 658 € + 171 060 € au titre de la DETR, ce qui est exceptionnel en terme de subventions obtenues. Le reste à charge pour la commune sur ces travaux est de 450 000 €.

VOTE		
	POUR	20
	CONTRE	05 : C. Tountevich, T. Monfraix, J. Triaes, G. Vauvillier, N. Panaville
	Abstentions	00

Mme Triaes demande la parole et explique qu'elle a plusieurs remarques à formuler sur ce budget :

Au niveau de la section de fonctionnement :

- Les charges de personnel augmentent de 200 000 € alors qu'il y a eu transfert de personnel à la CCGT,
- Pourquoi il y a encore cette année une augmentation au niveau de l'article 011 qui concernait avant l'organisation des fêtes et cérémonies, alors que désormais il existe un Comité des Fêtes qui est subventionné par ailleurs,
- Un poste pour le nettoyage de locaux apparaît à hauteur de 15 000 € alors qu'il n'existait pas les autres années,

Au niveau de l'investissement :

- Le budget s'articule autour de la plaine de sports, et elle se dit contre ce projet, qui a été certes bien subventionné, mais les subventions auraient pu être utilisées pour autre chose, cette opération absorbe beaucoup de financements qui auraient pu être déployés ailleurs.
- Les efforts sur l'entretien de bâtiments et voirie ne sont pas suffisants.

Mme Monfraix, Mrs Vauvillier et Panaville s'associent à ce positionnement.

Mme le Maire entend cette divergence d'opinion, mais ce projet de la plaine de sports a été déclaré d'intérêt majeur par l'Etat, et structurant pour le territoire. D'autant plus qu'il y a une logique, celle de libérer l'Espace Marcel Clermont pour pouvoir mettre en œuvre le projet culturel, prévoir l'organisation de manifestations, si cette salle est occupée par une association ce n'est pas possible, il fallait une autre structure pour l'accueillir. Le projet de la Plaine de sports permettra plus largement de réhabiliter l'EMC, pour un plus grand nombre d'associations, pour en faire bénéficier la population. Il y a une logique dans le P.P.I.

Concernant la sécurité routière, Mme le Maire rappelle que chaque année, un pôle est dédié à la sécurisation afin que la circulation soit maîtrisée et la vitesse réduite. Certaines voies sont privées, d'autres routes seront remises en état après la réalisation des travaux de réseaux pour l'acheminement à la STEP (Thière, starguets...)

Mme Triaes dit qu'il y avait d'autres priorités que des tennis couverts, mais reconnaît que le montant prévu pour la voirie a été augmenté dans le PPI. Par ailleurs, elle souligne que sur les trois premières années du mandat, le budget principal a bénéficié de versements suite à la clôture de budgets annexes, il s'agissait de recettes exceptionnelles avec des montants importants.

M. Pigatto explique que ces restes récurrents ont été conservés, et demandent qu'elles auraient été les priorités du groupe d'opposition.

M. Vauvillier dit qu'en 2013, la commune a bénéficié de 70 000 € des assurances suite à un épisode de grêle qui a détruit le toit de l'EMC, la rénovation avait été reportée et maintenant le coût est beaucoup plus élevé. Mme le Maire dit que le toit sera réparé cette année, pour un coût inférieur à 200 000 €.

Mme Triaes expose que les priorités auraient été l'entretien de la voirie, la sécurisation des arrêts de bus, abris bus, les équipements scolaires : une 3^{ème} tranche était prévue au groupe scolaire de Génibrat avec la réalisation d'une salle plurivalente, les locaux de l'ALSH qui sont précaires, et pour lesquels la situation n'a pas été anticipée.

Mme le Maire dit que le projet de salle plurivalente a été abandonné par le précédent mandat, pour la voirie un budget est prévu, concernant l'ALSH, elle est consciente des travaux à mener, ce travail doit être fait en partenariat avec la CCGT, et une étude en cours doit déterminer comment va s'articuler la répartition des charges.

M. PIGATTO remercie le personnel communal, de l'ensemble des services, qui a contribué en 2016 et en 2017 à la diminution des charges de fonctionnement de la mairie, en adoptant de nouvelles façons de travailler.

4- Attribution d'une subvention exceptionnelle:

Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association Jeunesse au Plein Air 31 afin de contribuer au départ en séjours collectifs de mineurs, d'enfants de la commune.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	01: Mme Degeilh n'a pas participé au vote étant partie prenante de cette association.

5- Motion contre la menace de concentration du service public à Toulouse :

Mme le Maire expose que le personnel du service de publicité foncière de Muret lui a adressé un courrier pour l'informer des mesures de restructuration qui pèsent sur leur service. En effet, la Direction Générale des Finances Publiques a fixé à la direction locale l'objectif d'un schéma toulousain regroupant les 5 SPF de notre département (3 à Toulouse, 1 à Muret, 1 à St-Gaudens) en une seule unité, localisée à Toulouse. Il s'agit pour leur direction d'industrialiser massivement les tâches et d'accélérer les processus de fusion en 2019-2020.

Une telle menace est lourde de conséquence : principalement une dégradation accentuée de la proximité des services envers les usagers et les territoires conduisant à une perte de cohésion sociale irrémédiable. Par ailleurs, la relocalisation toulousaine d'un service ne préfigure-t-elle pas la disparition de l'ensemble des services de la DGFiP sur le territoire hors agglomération du département ? En concentrant toutes les structures en un seul point géographique, il semble désormais acquis que l'Etat se désengage des territoires et des citoyens qui ont choisi d'y vivre.

C'est pourquoi Mme le Maire propose à l'assemblée de prendre une motion contre la menace de concentration du service public à Toulouse.

M. Panaville pense que cela va dans le sens de la mutualisation, et que très peu de particuliers s'adressent directement à ce service. Aujourd'hui, on est dans l'ère de la dématérialisation.

Mme le Maire dit entendre ce point de vue pour une concentration du service public, mais que ce n'est pas le sien, car cette concentration va dans le sens de la dégradation du service public et du manque de proximité des services à l'attention des usagers et des professionnels. Ils sont de moins en moins accompagnés, les délais sont plus longs, les conseils aux communes n'existent plus. A l'AMF 90% des maires ruraux s'insurgeaient contre la disparition des services publics locaux. Concrètement, les mairies reçoivent chaque jour des personnes qui n'ont pas d'ordinateur, ne savent pas faire fonctionner Internet, il faut les accompagner.

Mme le Maire propose de voter une motion contre le démantèlement du service public.

Mme Monfraix dit que c'est une conséquence de la loi NOTRe.

Mme le Maire rectifie en précisant que la loi NOTRe ne concerne que l'organisation des collectivités territoriales.

VOTE	POUR	20
	CONTRE	05 : C. Tountevich, T. Monfraix, J. Triaes, G. Vauvillier, N. Panaville
	Abstentions	00

Mme le Maire souhaite remercier Mme Lesné, Directrice Générale des Services pour tout le travail fourni lors de l'élaboration du budget et plus généralement pour son implication, sa patience et son engagement au quotidien.

Questions diverses :

Mme Monfraix dit qu'une action collective nationale est menée contre l'installation des nouveaux compteurs Linky et que beaucoup d'inquiétude remonte des administrés, aussi, elle souhaiterait connaître la position à ce sujet de Mme le Maire.

M. Nivert, qui est l'interlocuteur d'ENEDIS explique qu'il les a contacté à ce sujet et que leur réponse a été de préciser qu'une commune ne peut contester la mise en œuvre des compteurs Linky puisque leur déploiement résulte d'obligations qui s'imposent à la société Enedis. Ce développement a été rendu obligatoire par d'une part la Directive européenne N°2009/72 du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité ; d'autre part, le droit national transposant cette directive dans le code de l'énergie. Par ces dispositions légales et réglementaires, la société Enedis se voit imposer la mise en place d'un nouveau système de communication sur la zone de desserte en fournissant des compteurs Linky sur sa zone de desserte, donc sur le territoire de la commune. Le développement de ce compteur s'inscrit dans le contexte

global de la transition énergétique, il permet notamment de faire des économies d'énergie, d'augmenter la part des énergies renouvelables et de réduire les émissions de CO2.

Mme le Maire ajoute qu'en ce qui concerne la propagation des ondes, l'impact est inférieur à celui du Wifi dans les maisons. Son positionnement est que cela ne sert à rien de s'opposer à ce projet qui s'imposera obligatoirement puisqu'il s'agit d'un projet national liée à la loi sur la transition énergétique.

Mme Triaes dit être du même avis que Mme le Maire, dans le sens où il ne sert à rien de perdre son énergie à enfoncer des portes ouvertes.

M. Nivert informe l'assemblée qu'il a assisté à des ateliers de travail sur le PLUIH qui en est à la phase PADD (Plan d'aménagement et de développement durables). Cela a donné lieu à une synthèse qui sera envoyée à tous les élus, cela donne une photographie de notre territoire en donnant diverses informations. C'est le résultat de plusieurs réunions de diagnostics, qui ont permis aux bureaux d'études d'acquérir la connaissance que nous leur avons donnée de nos territoires et de fournir ces livrets.

4 réunions supplémentaires, basées sur ces livrets, auront lieu en avril/mai/juin, et vont permettre d'arriver à une synthèse, le PADD, qui sera présenté à la CCGT en juillet, pour un vote le 2 Octobre.

Entre Juillet et le 2 Octobre, toutes les communes auront à se prononcer lors d'un conseil municipal sur ce PADD.

Mme le Maire rappelle qu'il s'agira de définir l'évolution du territoire en termes d'urbanisme, et qu'elle souhaite en amont partager le contenu du document avec tous.

M. Jumel demande quelle est la finalité, pourquoi ils vont être amenés à voter pour un plan local du territoire ? Il mentionne qu'il sera très attentif au développement des zones d'habitat.

Mme le Maire répond que l'équilibre doit se faire sur l'ensemble du territoire, cela aboutira sur un PLUIH. Cela a été compliqué de s'ouvrir au territoire, elle a craint de perdre la maîtrise du développement urbain, mais en fait le développement sera à proportion pour toutes les communes, il faut trouver un équilibre sur l'ensemble du territoire. Elle souhaite que l'urbanisation soit raisonnée, maîtrisée, et que l'on reste sur du R+1.

M. Jumel dit que cela serait intéressant de programmer une réunion sur ce sujet, les élus doivent entendre les propositions du bureau d'études mais cela sera aux élus de décider.

Mme le Maire précise qu'elle a demandé qu'une présentation soit faite par les bureaux d'étude. Il y aura donc une session de présentation suivie d'un conseil spécifique courant septembre, car ce vote engagera l'avenir de la commune.

M. Jumel donne l'information que le buraliste de la commune va arrêter son service point relais du Crédit Agricole, mais il va mettre en place un nouveau service, qui permettra à tous les fontenillois de retirer des espèces aux heures d'ouverture du bureau de tabac, moyennant l'achat d'une carte de retrait de 20 euros/an.

La séance est levée à 19h45

***Le secrétaire de séance,
C. DIES***

***Mme le Maire,
Fabienne VITRICE***